

**CATEGORIES D'OPERATIONS ELIGIBLES
& TAUX DE FINANCEMENT DU FONDS INTERCOMMUNAL DE PEREQUATION**

ÉTUDES

| Action de communication (AEP, déchets, assainissement) | Etudes, audits et actions intercommunales | | Plans communaux de sauvegarde |
|--|---|----------------------------|----------------------------------|
| | 80% ou un maximum de 5 millions par opération | Taux de financement du FIP | |
| | Études réalisées à la demande de la CCECC | 100% | |

TRAVAUX

| AEP - Travaux d'adduction d'eau potable | AEP - Périmètre de protection | DECHETS Travaux (Opération < 40 millions Fcfp) | ASSAINISSEMENT Travaux | Projet d'intérêt intercommunal porté par une structure intercommunale (communauté de communes, syndicat intercommunal). | Centre d'incendie et de secours (CIS) | |
|--|-------------------------------|---|---------------------------|--|---------------------------------------|--------------|
| | | | | | Rénovation / Extension | Construction |
| 80% | 80% | 50% | 80% | 80% | 50% | 80% |

| Construction scolaires du 1er degré, reconstruction et rénovation | Adressage | CIMETIERES - création et aménagement | PRODUCTION ENERGIE RENOUVELABLE : solaire, éolien, hydraulique, géothermique, biomasse et marine. | DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (hors travaux AEP) |
|---|-----------|---|---|---|
| | | | | |

ACQUISITIONS

| AEP - Equipement - Distribution et contrôle de la qualité de l'eau | Assainissement - Equipement | DECHETS - Equipement (Opération < 40 millions Fcfp) | Équipement en matériel de secours et de lutte contre l'incendie : véhicules terrestres et maritimes + autres équipements spécifiques | | Dispositif d'alerte des populations en cas d'événements majeurs | | Cantines scolaires - équipement et matériels de plus de 5 ans par rapport à la première acquisition | Véhicules pour la restauration scolaire - Équipement | Acquisition de matériels informatiques et de logiciels (80% ou un maximum de 6 millions par opération) | Equipement pour la production d'énergie renouvelable : solaire, éolien, hydraulique, géothermique, biomasse et marine. | Projet d'intérêt intercommunal porté par une structure intercommunale (communauté de communes, syndicat intercommunal). | |
|--|-----------------------------|--|--|--|---|----------------------------------|---|--|---|--|---|------------------------------------|
| | | | Acquisition dans un délai de plus de 3 ans suivant la date de délibération créant le service incendie et secours | Acquisition dans un délai inférieur à 3 ans à compter de la date de délibération créant le service incendie et secours | Acquisition de sirènes d'alerte - Nouvelle acquisition | Remplacement sirènes d'alerte | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | Equipement à vocation communale |
| 80% | 80% | 30% | 50% | 75% | 100% | 100% | 70% | 50% | 30% | 80% | 60% | 80% |

DOTATIONS ANNUELLES

| Affrètement de l'hélicoptère Exercice et reconnaissance | Entretien du réseau radio de commandement et location réseau relais IDV-ISLV dont interventions non programmables | Equipement des CIS en matériel de liaison CTA et informatique | Frais de maintenance des matériels de maintenance de liaison des CTA et des systèmes d'exploitation dont frais de liaison ADSL | Assistance du réseau d'alerte tsunami | Frais de formation des sapeurs pompiers volontaires | Réparation et petits aménagements des engins et matériels spécialisés à vocation intercommunale (Cf annexe 2 du R) * | Frais de transport, de déplacement et de séjour des membres du CFL |
|---|---|---|--|---------------------------------------|---|--|---|
| 100% | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% | 80% | 100% |

En vert et italique

Opérations également éligibles à la dotation territoriale pour l'investissement des communes (DTIC)

Modifications adoptées par le CFL du 28 février 2023

ANNEXE II du REGLEMENT INTERIEUR DU CFL

* Les matériels et les engins spécialisés ou spéciaux éligibles sur la dotation annuelle incendie-secours " **Réparation et petits aménagements des engins et matériels spécialisés à vocation intercommunale**" sont les suivants :

Moyens élévateurs aériens (MEA) :

EPA : Échelle Pivotante Automatique

EPSA : Échelle Pivotante Semi-automatique

BEA : Bras Élévateur Articulé

Moyens équivalents

Moyens de lutte spécialisés :

FMOGP : Fourgon mousse grande puissance

FDGP : Fourgon Dévidoir Grande Puissance

DA (TT) : Dévidoir Automobile (Tout Terrain)

CCFS : Camion Citerne Forestier Super (> 5000 l)

CCGC : Camion Citerne grande capacité (> 8000 l)

CCI : Camion citerne incendie (> 5000 l)

Moyens équivalents

Moyens et matériels d'intervention spécialisés : secours en milieu périlleux, risques chimiques et radiologiques, protection et sauvetage déblaiement

Moyens de soutien et de commandement :

VPC : Véhicule poste de commandement (VPC)

VSS : Véhicule de soutien sanitaire

VLR : Véhicule logistique ravitaillement

Moyens équivalents

Important : La réparation et les petits aménagements des engins et matériels spécialisés à vocation intercommunale devront être soumis au préalable à l'avis de la direction de la protection civile (DPC)